

A ne pas jeter dans les W-C. !

Contrairement à ce qui est souvent affirmé sur leur emballage, les lingettes ne sont pas « biodégradables ». Bien au contraire ! Chaque commune ou service d'assainissement peut tenir à la disposition de qui voudrait les voir des photos prouvant la nocivité de ces intissés. Les lingettes, en effet, ne se déchirent pas lorsqu'elles passent dans les mâchoires des pompes de relevage, mais les saturent et parviennent au final à les bloquer.

Les lingettes imprégnées simplifient peut-être la vie, que se soit dans le domaine de l'entretien ménager ou de l'hygiène de la personne et leur succès est grandissant. Le problème est que les nuisances qu'elles peuvent générer sont aussi importantes que le progrès qu'elles représentent. La plupart d'entre elles ne se désagrègent pas. Si l'utilisateur a le mauvais réflexe de les jeter, après usage dans les toilettes et que ce geste est répété par de nombreux autres utilisateurs, elles finiront par avoir carrément raison du système d'assainissement !

Attention aux étiquettes !

Sur le recto d'un paquet de 32 lingettes nettoyantes W.C de marque X, acheté dans un supermarché du secteur, figurent pourtant les inscriptions « lingettes jetables dans les W.C » et « ne bouchent pas les canalisations ». Au verso, on indique même de façon plus visible « Les lingettes peuvent être jetées dans la cuvette des W.C après utilisation sans risque de boucher les canalisations ». L'astérisque (*) final renvoie à un texte écrit en petit caractères : « Maximum six lingettes par grande chasse d'eau de six litres ... non compatible avec les fosses septiques, broyeurs et installations vétustes ... ».

Reste à savoir avec quelles installations ces lingettes pourraient donc s'avérer disponibles !